Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Assemblée Plénière du samedi 30 mars 2024

Membres en exercice : 26
Présents : 19
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 2
Nombres de votants : 24
Votes pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : vendredi 15 mars 2024

DELIBERATION N°DL_AP2024_0013

Relative à la situation du Département en matière de développement durable

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mars, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Assemblée Plénière, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Salime MDERE, Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Ali OMAR, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Conseillers départementaux représentés :
Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME,
Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Rosette VITTA,
Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI,
Madame Hélène POLLOZEC donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI,
Madame Zaounaki SAINDOU donne pouvoir à Monsieur Saindou ATTOUMANI

Conseillers départementaux absents :
Monsieur Alain SARMENT, Monsieur Daniel ZAIDANI

Secrétaire de séance désignée :
Madame Bibi CHANFI

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu l'article L. 3311-2. du code général des collectivités territoriales ;
Vu L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
Vu Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales
Vu la délibération n°2021.00197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0088 du 12 avril 2021 relative à l'adoption du Budget Primitif 2021 du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu le rapport n°2024-02102 de Monsieur le Président du Conseil départemental de Mayotte ;
Vu l'avis des Commissions Réunies du jeudi 28 mars 2024 ;

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

Considérant : qu'il est nécessaire de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte de la communication de la note sur la situation du département de Mayotte en matière de développement durable (exercice 2023) ;

Article 2 : En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cette peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication ou affichage ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental



Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

NOTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2023



Mars 2024

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

SOMMAIRE



I) ELEMENTS DE CONTEXTE 4

II) LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE 9

III) PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES..... 12

IV) AGIR POUR LA QUALITE DE LA VIE 18

V) COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS 24

VI) LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE 27

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

PREAMBULE

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable en application de l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement. La présentation de ce document à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, de faire évoluer la maquette budgétaire dans ce sens, et ce, en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

Cette note de développement durable se réfère aux projets du Conseil départemental de Mayotte durant l'exercice 2023. Notre collectivité fait le choix depuis 2018 de proposer un format moins dense et ciblé sur des éléments de synthèse valorisables. En effet, cette note n'étant pas un rapport d'activité du Département, tous les projets relatifs aux Développement Durable ne figurent pas dans cette note. Toutefois le Département a souhaité mettre en avant les actions les plus pertinentes, mettant en avant la situation du Conseil Départemental en matière de développement durable.

Nous souhaitons saluer l'action de tous les élus et services engagés qui intègrent ses enjeux dans le cadre de leur propre responsabilité. Nous invitons les agents, les Directeurs et les élus à consulter la note annuelle de développement durable pour améliorer l'articulation et la cohérence de l'action publique locale. Ceux-ci encouragent la valorisation des projets du département à destination des acteurs locaux mais aussi à l'échelle nationale. La rédaction de cette note a nécessité un travail transversal avec un certain nombre de directions mais également des recherches bibliographiques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

I) ELEMENTS DE CONTEXTE

1) La notion de développement durable élargi au sein de notre collectivité

Depuis plusieurs années, le Département de Mayotte intègre les principes du développement durable dans l'ensemble de ses politiques publiques. Si la réglementation spécifie d'avoir un regard à travers 5 finalités du développement durable (cf. partie 2) pour la rédaction de cette note de développement durable, il est important de rappeler que cette notion est évolutive et qu'il peut être élargie. Les différences d'interprétation dont elle fait l'objet sont en réalité tributaires de leur domaine d'application.

Pour exemple, la définition du développement durable s'est enrichie jusqu'à résumer ses ambitions dans les 17 objectifs (ODD) définis par l'ONU à l'horizon 2030. Allant même jusqu'à intégrer d'autres critères correspondant au bien-être et à la santé, à l'équité sociale, au financement, à la transition écologique pour lui redonner un sens plus pragmatique.

L'UNESCO et les objectifs de développement durable



Le projet de mandature tient donc compte de ses évolutions. Il est donc important de rappeler que le département ne se cantonne pas qu'à ses 5 finalités du développement durable que nous exposerons dans la partie 2)

Pour rappel, le projet de mandature 2021-2028 cible d'abord une dimension géopolitique incluant la coopération régionale, le renforcement institutionnel et la géostratégie. Il est question également de développer une dimension

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

régionale avec l'aménagement du territoire au service des habitants, le développement économique pour un territoire attractif.

Comme durant l'exercice précédent, le département de Mayotte ambitionne à mettre des actions durables pour faire face aux différents enjeux et ne se cantonne pas qu'aux 5 finalités décrites dans le cadre réglementaire. ***Les actions décrites ci-dessous sont non exhaustives :***

- **Favoriser un développement maîtrisé et harmonieux, renforcer l'attractivité de Mayotte**

- Agir pour un développement harmonieux et maitrisé du territoire
- Accompagner le développement économique et touristique
- Ouvrir Mayotte sur son environnement régional





Exemples :

- l'inauguration de la délégation de Mayotte à Paris en 2023

Rattachée au conseil départemental, la délégation de Mayotte à Paris s'est installée cette année dans de nouveaux locaux dans le XVIe arrondissement de la capitale.

La Délégation de Mayotte à Paris est une « vitrine du territoire ». Elle assure sa promotion, des missions de lobbying pour défendre ses intérêts et accompagne les Mahorais en mobilité dans l'Hexagone.

- **Mieux vivre ensemble**

- Inscrire la solidarité mahoraise au cœur de nos actions
- Promouvoir la santé publique
- Contribuer à la co production de sécurité
- Renforcer la formation professionnelle
- Développer la culture locale
- Faire du sport un pilier du développement du territoire et de l'épanouissement de la jeunesse
- investir dans notre jeunesse comme une véritable richesse

Exemples :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

- L'inscription du Mawlida shenge au patrimoine culturel immatériel national



Peuple de traditions orales, Mayotte possède un patrimoine immatériel qualifié dans le projet scientifique et culturel du MuMA. Elle permet à la nation de partager les traditions du territoire, ses expressions vivantes héritées de nos ancêtres.



- Le Département récompense ses athlètes des JIOI 2023 qui se sont tenus du 24 août au 3 septembre 2023 à Antananarivo. Le Département met tout en œuvre afin d'offrir à ses talents de meilleures conditions de pratique de leurs disciplines par la rénovation et la construction de nouveaux équipements sportifs

- **Changer d'ère**

- Une nouvelle gouvernance partagée, paritaire et transparente
- Un service public renforcé
- Les avancées institutionnelles à conquérir

Exemple :

- Forum sur la répartition et l'exercice des compétences territoriales à Mayotte, organisé par le Conseil économique, social, et environnemental de Mayotte (CESEM)



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

Au programme de ce forum, des interventions de professionnels du secteur sur différentes thématiques relevant du cadre juridique de l'exercice des compétences ; sur l'exercice des compétences décentralisées ; sur le financement des collectivités locales et de leurs compétences décentralisées.

Malgré les nombreuses crises auxquelles fait face le Département (ressource en eau et insécurité notamment), notre collectivité s'engage à répondre aux besoins des habitants, tout en œuvrant au développement et à sa mise en valeur à l'échelle régionale et nationale.

2. Contexte réglementaire

Le contexte réglementaire de cette note Développement Durable s'appuie sur la Loi Grenelle 2 (2010). Les dispositions à retenir sont les suivantes :

- ✓ **Art. L. 3311-2. du code général des collectivités territoriales**

« Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil général présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées par décret. »

- ✓ **Article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement**

« Le rapport sur la situation en matière de développement durable est obligatoire pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50.000 habitants. »

- ✓ **Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation enmatière de développement durable dans les collectivités territoriales**

Ce décret précise que le rapport qui doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, et doit comporter :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

- Le bilan des actions conduites, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Cette démarche doit s'effectuer au regard des cinq finalités du Développement Durable:

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains dans l'action territoriale,
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- Transition vers une économie circulaire

Voici donc la situation en matière de développement durable au regard de ses 5 finalités :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

II) LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

L'année 2023 est l'année la plus chaude jamais enregistrée dans toute l'Histoire, tel est le constat alarmant sur la situation climatique au niveau mondial *(source : Copernicus)*. Il est aujourd'hui difficile d'affirmer si ce phénomène trouve sa cause dans le changement climatique ou bien dans des évènements météorologiques spécifiques et isolés. Cependant, l'intensification des sècheresses ces dernières années comme le témoigne cette crise de l'eau inédite à Mayotte, serait en lien avec la dégradation générale du climat mondial. Agir durablement est donc une nécessité

Ainsi, le Conseil Départemental de Mayotte poursuit comme les années précédentes sa politique sur les thématiques suivantes afin de lutter contre le changement climatique :

- la mise en place de sa politique en matière de développement de l'énergie : la révision de la PPE[1]
- Promouvoir le développement des EnR[2]
- Participer au développement des actions MDE[3]

En effet, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de Juillet 2015 fixe aux territoires DOM l'objectif **d'atteindre un mix énergétique composé de 50% d'EnR à l'horizon 2020 puis d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2030.** Cette loi impose aussi la réduction des émissions gaz à effet de serre et enfin la mise en place d'une politique pour la maîtrise de la consommation énergétique finale dans chaque région de France de manière significative.

Les principaux projets réalisés en 2023 sont :

[1] Programmation pluriannuelle de l'énergie
[2] Energie renouvelable
[3] Maîtrise de la Demande en Energie

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

1) *La mobilité durable*

Après des années d'expérimentation, l'année 2023 fut une année pleine en termes d'utilisation de véhicules électriques. Aujourd'hui le Conseil Départemental dispose de 3 véhicules électriques (2 Zoé et une kangoo ZE).



Les actions réalisées sont les suivantes :
• Relance du projet déploiement des IRVE[4] sur tout le territoire avec une nouvelle délibération
• Mise à jour du DCE IRVE
• Marché VE[5] : Phase de négociation avec les acteurs économiques pour l'achat de 3 VE

2) *L'autoconsommation individuelle*

L'objectif de cette démarche est d'accompagner la population mahoraise à une consommation et production d'énergie propre. Avec cette campagne le département de Mayotte veut impliquer la population à la maitrise de la consommation énergétique.

<u>Actions réalisées de 2019-2023 :</u>
- 43 dossiers ont été reçus.
- 29 centrales ont fait l'objet d'installation et 14 non installés.
- 2 installateurs
- **Coût d'investissement : 199 351€ sur 208 000€**

3) *Développement des chauffes eau solaires (CESI)*

L'objectif du projet est d'accompagner techniquement et financièrement les particuliers dans l'acquisition de système de production d'eau chaude sanitaire économes en énergie. Le but est de :



- Augmenter le taux d'équipement en CESI à Mayotte
- Augmenter le taux de pénétration des énergies renouvelables sur les particuliers
- Se conformer aux orientations arrêtées dans la PPE de Mayotte

[4] Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique
[5] Véhicules électriques

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

❖ **Chiffres clés de l'opération en 2023 :**

- 162 dossiers traités en 2023
- Le montant des factures en 2023 s'élève à 172 700€
- ***Depuis 6 ans, 387 900€ ont déjà été consommé concernant ce dispositif***

4) Mise en œuvre des actions de la maitrise de la demande en énergie (MDE)

11,23 GWh/an (6,3 GWh en 2022)

Action	Objectif cadre 2023	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Evolution (%)	Primes versés 2023 (€)	Economie d'énergies 2023 (GWh / an)	CEE (GWhcumac)
Equipements							
Clim	**3 675**	**4 444**	3 500	**+ 27%**	**1,83 M€**	**5,55**	**39,1**
CESI	575	287	527	- 45%	335,2 k€	0,34	**10,9**
BA installation / vente	**600**	**523 / 31 422**	501 / 2 593	**+ 4% / 1 111%**	**62 700 € / 3,7 M€**	**0,07 / 3,98**	**-**
Equipement froids	200	-	5		-		-
Installations							
Tôle performante en toiture	9 000	1 280	292	+ 338%	12,8 k€	0,05	2,4
Tôle performante en bardage	1 800	-					
Isolation des murs	5 000	249		-	3,7 k€	0,08	0,4
Isolation des combles et toitures	**14 000**	**72 281,4**	**48 915**	**+ 48%**	**1,48 M€**	**1,16**	**58,7**
Protection solaire	550	-	792	-			
Brique de terre Compressés	5 000	-					
Peinture thermo-réfléchissante	3 000	-	2 846	-			

Dossiers traités	Installations / ventes partenaires	Primes versées (k€)	Economie d'énergies (GWh / an)	CEE (GWhcumac)
11 149 (dont 7 268 dossiers papier)	73 352 U / 73 810 m²	7,42 M€	11,23	111,5

5) *Actions complémentaires dans la lutte contre le réchauffement climatique*

- **Le soutient d'un programme géothermique de Mayotte** pour réduire la production d'électricité en énergie fossile. Budget de l'étude : 550 000€. Part du CD 15%. Le forage d'exploitation est prévu prochainement
- **Rédaction de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)** pour la période 2024-2025
- **Lancement du SARE** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique). Budget : 773 800 €.
- **Déploiement du programme Watty à l'école sur le territoire de Mayotte** sur la sensibilisation des enfants aux économies d'eau et d'énergie. Part du CD : 20 905 €. Nombre d'élèves sensibilisés : 2 751élèves avec 212 ateliers réalisés
- **Actions de sensibilisation : participation au Forum FEDOM** (fédération des entreprises d'outre-mer) et au réseau Collectivités Climat - Mayotte



Le programme Watty dans les écoles

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

III) PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Conseil Départemental de Mayotte est réglementairement chef de file sur les sujets suivants :
- d'inventaires locaux du patrimoine naturel,
- du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- du Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée,
- du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature,
- des Espaces naturels sensibles (ENS),
- des Espaces agricoles et naturels périurbains, Des Parcs naturels régionaux,
- des Réserves naturelles régionales et l'entretien des rivières

Il est gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral depuis 2006 (Saziley, Cratères de Petite-terre, Lac de Karihani, Vasière des Badamiers), mais aussi des jardins de la pointe Mahabou et de Coconi. Il gère aussi le Domaine Public Fluvial à travers ses agents d'entretien.

Il est également responsable de toutes les missions et opérations techniques qui incombent à la collectivité en matière de connaissance, de conservation et de valorisation du patrimoine naturel (espaces naturels sensibles, SRCE[6], observatoire des tortues marines, inventaires et suivis faune flore, missions de sensibilisation environnementale, etc.). Il intervient également en donnant son avis sur les documents de planification en matière d'environnement.

Le Conseil Départemental souhaite donc poursuivre ses actions en intervenant dans diverses actions et de plan de programmation à vocation environnementale tel que :

1) La protection, le reboisement et la sensibilisation des réserves forestières

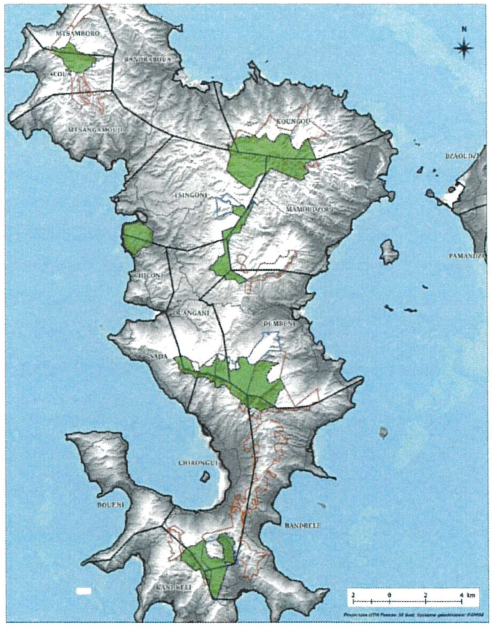
Suite à des études scientifiques, l'État et le Département ont déterminé que seuls 5% de la surface de Mayotte étaient encore couverts de forêts primaires. Il est donc indispensable de mettre en œuvre des actions permettant à l'île de préserver ses ressources forestières.

- **RNN : la réserve naturelle nationale**

[6] Schéma régional de cohérence écologique

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

L'objectif de ce dispositif est de renforcer le rôle de régulation de la forêt dans l'accès à l'eau, lutter contre le ravinement qui menace le lagon, et sauvegarder la biodiversité unique de Mayotte. Les différentes crises de l'eau auxquelles le territoire est confronté ont démontré plus que jamais la nécessité de protéger ce couvert végétal vitale.



Périmètre de la Réserve Naturelle Nationale des forêts de Mayotte

Périmètre de la RNN — Forêt départementale
Limites communales — Forêt domaniale

Auteur: ONF, Agence de Mayotte - Octobre 2019

Sources : Données Lidar ©IGN (2008) ; Routes et Communes, BD TOPO® ©IGN (2013) ; Forêts et périmètre du projet de RNN, ONF (2018).

La RNN c'est :

- ***6 massifs forestiers concernés***
- ***2 800 ha de forêt protégée***
- ***près de la moitié des forêts publiques mahoraises***
- ***8% de l'île***

La création de cette réserve Naturelle Nationale vas La RNN vas permettre de :

- Préserver les espèces animales, végétales et les habitats en voie de disparition.
- Reconstruire l'habitat de populations animales ou végétales.
- Préserver les ressources en eau d'un territoire.
- Encadrer l'utilisation de ces lieux pour favoriser le maintien du patrimoine naturel local.
- Développer l'économie locale (création d'emplois, développement du tourisme).
- Créer une équipe de gestion, élaborer un plan de gestion spécifique et assurer sa mise en œuvre.
- valoriser le territoire afin d'en redorer l'image auprès des touristes.







Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

Ces sites feront l'objet d'un certains nombres de restriction pour réduire aux mieux les activités humaines. La réserve naturelle nationale sera dotée d'une équipe gestionnaire. La structure gestionnaire aura à disposition un budget de l'ordre de 450 000 € par an permettant d'équiper, de former et de financer les postes des agents afin d'effectuer notamment des missions de surveillance. L'Union européenne a accompagné la création de la réserve grâce au fonds européen FEADER mobilisé par les acteurs locaux. La réalisation du dossier de consultation et d'enquête publique pour la création de la réserve naturelle nationale a été ainsi **financée à hauteur de 75 % soit 44 998 €.**

Le 10 mars 2023 a donc eu lieu l'inauguration officielle de la RNN au Pôle d'Excellence Rurale à Coconi au cours du 1er comité consultatif de la gestion de la RNN. Le département à part ailleurs était élu à la tête du Groupement d'Intérêts Public (GIP) de la RNN des forêts de Mayotte.

- **Le reboisement des forêts :**

Concernant les actions sylvicoles effectuées 2023, **le Département a finalisé le reboisement du bassin 2 versant pour un total de 45 ha** soit plus de **110 000 abres**. Pour rappel, les travaux de reboisement du bassin versant 1 ont eu lieu en 2022 pour un total de 40 ha.

La liste des arbres utilisés pour assurer le couvert végétal des forets déboisés est non exhaustive qui sont des espèces locale et indigène : vieille anjouanais, tamarin dinde, Terminalia, albizia, badamiers, ...etc

Ces opérations de réhabilitations font appel à de nombreux partenaires (ONF, forces de l'ordre, associations,...)

- **La sensibilisation du grand public :**

Le département met en œuvre des actions pour sensibiliser le public sur les thématiques liées à la forêt. La réhabilitation de notre forêt passe en effet par la reconnaissance de notre patrimoine naturel qui est une richesse indispensable pour notre territoire. On recense en 2023 plus de 200 personnes sensibilisées. Au programme : un panel de randonnées grand public et des animations en forêt pour les élèves

Actions de sensibilisation	Public	Personnes sensibilisées	Total
Journée Internationale Forêt	Maternelle	30	90
	Primaire	30	
	Lycée	30	
Sortie découverte de la forêt départementale de Sohoa	Lycée	25	25
Journée découverte de la forêt avec la	Jeune de 7 à 13	50	56

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

commune de Bouéni	ans		
	Adultes	6	
Inauguration ruché	Adultes	35	35
			207

2) L'entretien du domaine public fluvial

A la différence des autres Départements d'Outre-Mer et de métropole, les cours d'eau, les retenues collinaires ainsi que les eaux souterraines de Mayotte font partie du Domaine Public Fluvial et sont la propriété du Conseil Départemental qui en est ainsi le gestionnaire responsable de son entretien et de sa conservation. Les principales actions réalisées sont les suivantes :

❖ **Adoption et Mise en œuvre du Schéma d'Entretien et de Restauration des Rivières de Mayotte (SERRM)**

- Le SERRM, porte en priorité sur 17 rivières sélectionnées mais plus largement sur l'ensemble du Domaine Public Fluvial (DPF)
- ce dispositif va permettre d'avoir recours à des moyens humains et matériels externes pour que le Département puisse répondre à ses obligations de propriétaire-gestionnaire du DPF(associations, entreprises de travaux)
- Plus de 400 interventions ont été répertoriés par l'étude, chacune faisant l'objet de fiche individuelle descriptive et chiffrée.
- Le SERRM participera également financièrement à des opérations menées par d'autres collectivités comme les EPCI dans le cadre de l'exercice de leur compétence GeMAPI[7]
- Il va permettre aussi de financer des Actions de communication et de sensibilisation

Le montant global du SERRM se monte à 20M€

❖ **Entretien des rivières**

L'essentiel des travaux menés consiste à :
- Enlever les déchets ménagers
- Enlever les embâcles naturels formés par les végétaux (arbre tombé en travers, bambous etc…)

Exemple d'action réalisée en 2023 :

[7] La Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

- Secteur Ouroveni bas (Tronçon cascade Goméni jusqu'à usine de production d'eau potable : environ 5km)
Ce tronçon, en secteur rural, se caractérise par des embâcles d'origine naturelle causés par la chute d'arbres en travers sur lesquels viennent se coincer des bambous et des déchets ménagers provenant des villages de Combani et Miréréni
- 10 chantiers d'embâcles traités
- 213m de linéaires et 1094 m² de surface nettoyés
- 1,35 m³ de déchets ménagers retirés
- 70 m³ de bois débités
- 665 m³ de déchets verts enlevés



3) Connaissance, conservation et valorisation du patrimoine naturel

Mayotte dispose de nombreux réservoirs de biodiversité, tous avec leurs spécificités et leurs richesses. Le Département s'évertue à permettre une gestion rigoureuse et participative, de concilier activités humaines et préservation de l'environnement. Le département en matière de connaissance, de conservation et de valorisation du patrimoine naturel dispose de nombreuses missions encore en 2023 :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

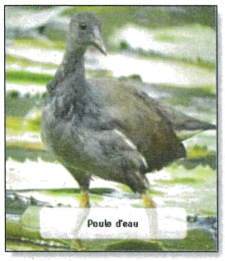
Entretien et gestion des espaces naturels (faunes & flores)

- ***Les sites de Saziley, les Cratères de Petite-terre, le Lac de Karihani, la Vasière des Badamiers, mais aussi les jardins de la pointe Mahabou et de Coconi***. *Ex : suivi chantier ENS (espace naturel sensible), mission surveillance, suivi des oiseaux & des plantations réalisés, etc...*
- Acceuil du public sur les sites du Conservatoire du Littoral en gestion par le Conseil Départemental
- Participation aux instances de gouvernance (ex : CSPN, comité gestion des sites du Conservatoire du Littoral,.politique des ENS.)



Participation aux instances de gouvernance

- Préfiguration de l'Agence Régionale de Biodiversité (ARB) avec 257 500€ alloué à ces activités
- Autres Exemples : Comité de gestion des sites du CDL en petite terre et coconi, partenariat avec le Gépomay et le CBNM (Consevatoire Botanique De Mascarin), validation du PAT proposer par la DEALM,...



Mission Tortues marines

- Suivi des populations des tortues marines et du REMMAT (le Réseau d'Echouage Mahorais de Mammifères marins et de Tortues marines)
- Suivi des populations des tortues marines
- Plan national d'action sur les tortues marines et Pactes sur les tortues marines
- outils pédagogiques (jeu des 7 familles, maquette tortue,..)



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

IV) AGIR POUR LA QUALITE DE LA VIE

La qualité de vie au travail est un investissement essentiel pour les collectivités. Cela permet de valoriser les agents, de renforcer leur motivation et leur engagement, et de contribuer à la performance de la collectivité. Les éléments cités ci-dessous sont cités à titre d'exemple :

1) Les Ressources humaines : un environnement durable et responsable

La RSE dans les ressources humaines vise à créer un environnement de travail durable et responsable, qui profite à la fois aux employés et à l'entreprise. Les principaux enjeux sont le bien-être au travail, la lutte contre les discriminations et la protection de l'environnement. L'objectif ici est de répondre aux exigences légitimes d'une meilleure gestion du Département. Cela passe donc notamment par une valorisation des agents en interne :

CPF : le compte personnel de formation

Ce dispositif de formation professionnelle permet aux agents de mobiliser ces heures tout au long de leur vie professionnelle pour booster leur carrière. Il est alimenté de 25 heures par an, dans la limite d'un plafond de 150 heures. Le Conseil départemental de Mayotte s'engage à accompagner les agents dans leur démarche de formation, en leur fournissant des informations et des conseils sur les formations disponibles et les modalités de financement.

Le CNAS à disposition du CD depuis 2022 :

Le CNAS propose un service clé en main avec des prestations prisées des agents : billets d'avion à prix réduits, Noël des enfants, rentrée scolaire… C'est aussi une empreinte locale grâce au développement d'offres culture et loisirs qui permettent de faire connaître l'île, en premier lieu aux agents de la collectivité.

Mais également :

- **Le Télétravail**
- **Le magasine RISSALA :** le magasine publie régulièrement l'actualité des services du Conseil Départemental (les informations liées aux ressources humaines, des portraits, des témoignages,).
- L'aide aux agents concernant la **couverture santé** (mutuelles) à près de 2 900 agents et la mise à disposition des tickets déjeuners
- la mise en place d'un **registre d'hygiène et de sécurité**.
- Élaboration en cours **d'une charte de dialogue social**, etc…

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

2) Une gestion éco-responsable du département : l'exemple des marchés publics

Les textes relatifs au développement durable dans le cadre des marchés publics sont toujours en vigueur. En effet, pour chacun des achats, l'acheteur a l'obligation de s'interroger sur la possibilité d'intégrer dans son marché des clauses sociales et environnementales (**la loi "Climat et Résilience"** du 22 août 2021)

Ex : **Le dispositif ASR** (insertion par l'activité économique) est un dispositif de l'État français qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Il est mis en œuvre par le Conseil départemental de Mayotte en partenariat avec la CRESS Le dispositif ASR se décline en deux volets :

- Le volet « clauses sociales » : il permet aux collectivités, entreprises et particuliers de Mayotte d'inclure des clauses sociales dans leurs marchés publics ou leurs contrats privés. Ces clauses sociales peuvent prendre différentes formes, telles que :
- Le volet « ateliers et chantiers d'insertion » (ACI) : il permet aux personnes en situation de précarité d'accéder à une formation professionnelle et à un emploi accompagné. et de se préparer à un retour à l'emploi durable.

Pour rappel, Le Conseil Départemental de Mayotte, via le dispositif ASR a été sélectionnée et référencée par la Commission Européenne parmi les neufs « pratiques exemplaires européennes » à impact social positif en matière de politique d'achats.

De manière globale, ces pratiques ont permis de réaliser des résultats significatifs en matière d'insertion professionnelle à Mayotte. En 2023, le dispositif ASR a accompagné 1 320 personnes, dont 42 % ont retrouvé un emploi durable.

Quelques actions concernant les clauses environnementales :

- ✓ Achat de papier recyclable (papier blanc) bien que la part est faible sur la totalité des papiers achetés par le CD (12 000 euros/an)
- ✓ Achat de véhicule électrique/hybride. Le Département prévoit environ une vingtaine de voiture à l'horizon 2025.
- ✓ Déchets entreprises répondant aux normes environnementales et achats de mobiliers durables

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

3) Accueil du public sur les espaces verts en zone urbaine

L'amélioration du cadre de vie passe également par **l'accueil du public dans les espaces verts en zone urbaine gérés par le Conseil Départemental**. Le Département accueille des visiteurs (touristes, écoles, locaux...) sur les sites dont il a la gestion. Ces espaces constituent un outil formidable pour sensibiliser le public sur les questions environnementales mais aussi de permettre la réalisation d'activités ludique (randonnée, animations, jeux, observation du paysage...). Ceux-ci contribuent à renforcer le cadre des vies des habitants

L'essentiel des travaux menée consiste à débroussailler et tondre les mauvaises herbes, produire des plantes endémiques et exotiques, planter des plantes endémiques et exotiques, confectionner des bouquets

- **Le site de Mahabou** est plutôt un parc destiné à lutter contre l'oisiveté mais c'est aussi un haut lieu culturel et cultuel car il abrite le tombeau d'ANDRIANTSOLY, dernier sultan de Mayotte. Le site est également un site pilote du projet pour ramener la biodiversité en ville (divers nichoirs et gîtes à insectes ont été installés en 2023).





Chiffres :
- 1625 personnes recensées ayant visité le site (2022)
- Essentiellement des sorties scolaires, des randonneurs et des promeneurs

- **Le site de Coconi** est destiné à la production de bouquet pour les évènements du Conseil Départemental mais surtout il a vocation à devenir un site d'accueil de collection conservatoire de plantes indigènes (locale).

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

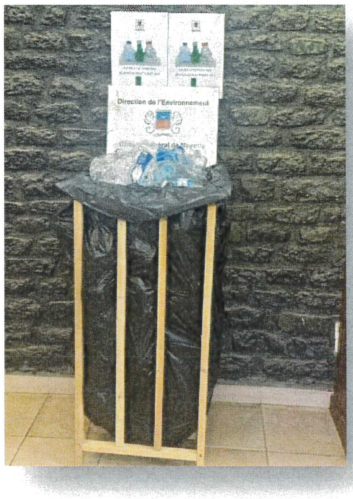
Chiffres :

- 639 visiteurs recensés[8] en 2022
- Les sorties scolaires en grande majorité mais également quelques touristes.

4) Une éco responsabilité de la collectivité

Le Conseil Départemental poursuit ses actions en matière d'éco-responsabilité. L'objectif est de réduire les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne de la collectivité. Cela passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel. Par ses actions le conseil départemental de Mayotte se donne les moyens pour renforcer ses engagements en matière de transition écologique. Les principales actions réalisées en 2023 dans cette mission sont :







- La délibération du projet sur l'éco-exemplarité de la collectivité en matière de développement durable, qui engage le département dans les actions de lutte contre le changement climatique sur les thématiques de l'eau, les déchets et l'énergie.

- Etat des lieux et Animation sur les sujets relatifs à l'éco exemplarité dans les sites du CD. On dénombre près **de 700 agents touchés par les actions de sensibilisation**

- d'entamer des démarches pour acquérir des équipements pour le tri des déchets (bac de tri des déchets, camion pour la récupération des déchets)

[8] Ce chiffre ne prend pas en compte toutes les journées évènementielles réalisées sur ce site

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

- la signature d'une convention avec l'éco-organisme COREPILE pour un projet de collecte de piles usagées produites au sein de notre collectivité

Enfin, pour rappel depuis 2021, **le département à mise à disposition pour l'ensemble des agents un guide éco-responsable** pour permettre aux agents de travailler sereinement dans un cadre de travail respectueux de l'environnement.
L'objectif est de réduire les coûts économiques et l'empreinte écologique afin de préserver notre cadre de vie. Les actions de sensibilisation est une continuité de ce dispositif

5) Le transport

Avec 6 millions de passagers par an, Mayotte se positionne tel le plus gros transporteur de passagers en Europe. Le Conseil Départemental de Mayotte est conscient que les transports sont un enjeu majeur pour le développement de l'île et par conséquent des conditions de vie des mahorais.

Le département s'est donc engagé à investir massivement dans ce secteur afin d'améliorer la qualité de vie des Mahorais. Exemples :

❖ STM

Afin de faire face à l'augmentation du nombre de passagers et de véhicules, le STM, reliant les deux îles principales de Mayotte, modernise sa flotte pour offrir un service plus performant et plus fiable.



En remplacement de navires plus anciens que sont Safari Djema et Maore Mawe, Imane a été inauguré en juillet 2023 marquant la richesse d'une collaboration économique régionale avec l'île Maurice. Cet ouvrage moderne se caractérise notamment par une politique verte car moins énergivores du point de vue carburant et plus respectueuses de l'Environnement.

Financé à hauteur de 14 128 600 euros, ce sont donc 83% de cet investissement qui a été pris en charge dans le cadre du FEDER.

❖ Navette maritime

Le Conseil Départemental étudie la création de deux lignes de transport maritime de voyageurs entre le Nord de Grande Terre et Mamoudzou d'une

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

part et, pour l'autre, entre Dembéni (Iloni) et Mamoudzou à l'horizon 2026-2027, en lien avec la CADEMA. L'objectif est d'améliorer la mobilité des habitants de l'île et à réduire son impact environnemental. Le projet actuellement en phase d'étude est évalué à **50 millions d'euros pour une mise en service en 2026-2027.**

Nous pouvons également citer, le projet du BUM (boulevard urbain Mamoudzou), la piste longue de l'aéroport mais que nous ne développerons pas ici.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

V) COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Les actions menées par le Conseil Départemental chaque année répondent aux besoins des personnes les plus fragiles et d'offrir une meilleure qualité de service comme le témoigne les exemples cités ci-dessous :

❖ Stratégie de lutte national contre la pauvreté

La stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté se déploie autour de 5 piliers fondamentaux 5 engagements :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants
- parcours de formation garantie pour tous les jeunes
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

L'Etat et le Conseil Départemental de Mayotte contractualisent en 2023 sur la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. **Ils seront cofinancés en 2023 par le CD et les services de l'état à hauteur de 1 056 583 €.** Les projets sont en cohérence avec les Schéma, plans et réformes en cours pour contribuer à leur mise en œuvre effective (Programme Départemental d'Insertion, Pacte territorial d'Insertion, Schéma départemental des services aux familles, Plan National Nutrition Santé, Réforme de l'obligation de formation de 16 ans à 18 ans, ...).

Exemples parmi les 15 projets financés :

Porteur de projet	***Projet***	***Financement CD/Etat***
Ligue de l'enseignement	*Accompagnement à la réinsertion professionnelle*	*130 000 €*
BGE Mayotte	*Programme pour un entreprenariat durable*	*74 000 €*
Mlézi Maoré	*Allez vers vos claviers – inclusion numérique*	*81 195 €*
ADINM (auto école solidaire)	*Mobilité solidaire- appui à l'obtention du permis de conduire des BRSA*	*105 000 €*

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

❖ **Projet manger et bouger à Mayotte**

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir les actions permettant l'amélioration de la santé des populations par la prévention primaire autour de l'alimentation et/ou l'activité physique. Il s'agit ainsi de proposer des actions de prévention qui visent à réduire la survenue des maladies nutritionnelles. **Le Département a cofinancé cet appel à projet pour un montant de 100 00 euros** avec des partenaires tel que : la CSSM, ARS, DRAJES, DAAF,... C'est 10 opérateurs qui ont été financés en 2023 via cet AAP.

Exemples de projets :

Porteur de projet	***Projet***	***Montant du cofinancement***
Mairie de Sada	*Promotion des produits locaux, action de formation sportive sur la bonne hygiène alimentaire*	*10 000 euros*
Association le regard du coeur	*Création d'outil ludique sur la santé alimentaire, promotion de la santé alimentaire et de l'activité physique*	*15 000 euros*

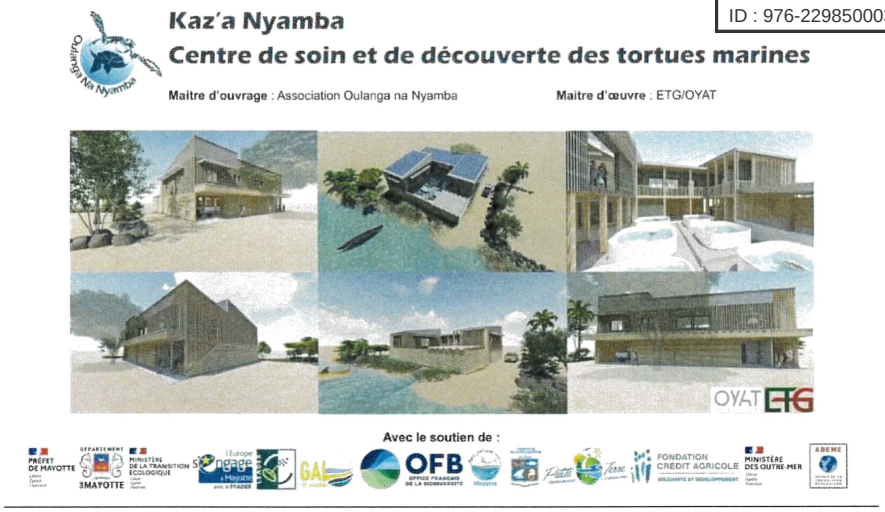
❖ **Fonds de développement social (FDS)**

C'est une démarche partenariale entre l'État et le Conseil départemental. Il a été lancé avec le déploiement du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale depuis 2019. Une expérimentation de ce fond a donc été menée en 2019 avec près d'une centaine de projets cofinancés entre l'État et le Conseil départemental. Ce dispositif est toujours de rigueur en 2023. Avec un cofinancement du CD à hauteur de 900 000 euros pour un ensemble de 6 projets. Les thématiques abordées sont ainsi propres aux thématiques du développement durable : **aide spécifique à l'insertion, mobilité, développement SIAE, économie circulaire, ...**

Exemples :

Porteur de projet	***Projet***	***Montant attribué par le CD***
Association Oulanga na nyamba	*Le centre de découverte de soin pour les tortues marines en petite terre*	*200 000 €*
Mairie de Dembeni	*Rénover le centre social de Ongoujou*	*93 172 €*
Association ADSS	*Développer des activités de formation et dispositif de secours*	*80 075 €*
Association Ensemble pour votre santé	*Améliorer l'accès au soin et la téléconsultation*	*407 440 €*

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE



❖ Financement des initiatives départementales

On peut également citer ses actions que le département à mise œuvre en 2023

- Projet de renforcement de l'accompagnement global (carte mobilité) pour un montant total de 326 426 €
- Projet de renforcement des équipes d'Assistant de service social intervenant dans l'accompagnement global pour un montant total de 230 580 €, avec le recrutement de 3 AS et les moyens nécessaires à la mise en place d'un service mobile
- Projet diagnostic santé - pour un montant total de 50 000 €
- Appui à la territorialisation de la MDPH - Antenne de petite-terre pour un montant total de 32 252 €.
- 1er accueil social dans les PMI - pour un montant total de 104 159 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

VI) LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Le Conseil Départemental joue un rôle primordial dans la prévention et la gestion des déchets sur le territoire. Il lui revient donc d'élaborer tous les plans relatifs aux déchets ainsi que d'assurer leur mise en œuvre. Le Conseil Départemental doit donc agir à deux niveaux :

- **Au niveau du champ de ses compétences :** actions de prévention et évolution des modes de gestion des déchets

Il est d'autant plus mis en avant dans le cadre des animations de sensibilisation auprès du jeune public. Les actions de sensibilisation que proposent les services de la DEDDE visent les plus jeunes pour favoriser une transmission facile avec un grand espoir de relayer les informations à leur entourage. Les animations ont pour objectif notamment de :

- faire pratiquer des activités en salle de classe
- Faire de sorties pédagogique en plein nature
- Proposer des sorties de découverte (thématique)
- Créer des ateliers d'écriture et des histoires sur l'environnement

En 2023, près de 2 589 personnes ont été sensibilisés à l'environnement et sur des thématiques relatives aux déchets

Les services de la DEDDE participent également à diverses manifestations publiques en rapport avec les thématiques liés aux déchets. (Ex : journée mondiale des déchets, fête de la nature,...)

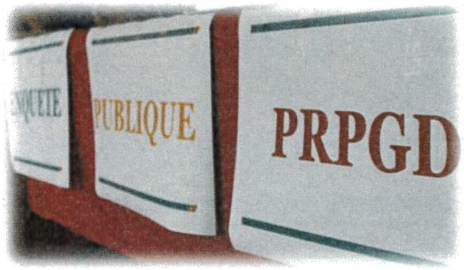


- **au niveau territorial :** en pilotant des études menées à l'échelle départementale ou locale et en mettent en œuvre des actions de prévention mutualisées avec l'ensemble des acteurs concernés par le politique « déchet ». Exemples :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

1) élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGPD)

Ce document fixe les grandes orientations et les objectifs quantitatifs de réduction des déchets, d'augmentation du recyclage et de la valorisation à horizon 2032. Il détermine également les différentes infrastructures nécessaires au territoire pour atteindre ces objectifs : unités de valorisation des déchets, Observatoire, etc.



Faits marquants en 2023 :

- l'aboutissement de l'enquête publique : la commission d'enquête, à l'unanimité, a émis un avis favorable au projet de PRPGD et à son rapport environnemental.
- Très faible participation de la population à l'enquête publique témoignant d'un manque d'intérêt de celle-ci face à un document phare pour le territoire de Mayotte comme le PRPGD

2) Création de l'observatoire des déchets et de l'Économie Circulaire

Une étude de préfiguration de l'Observatoire des Déchets et de l'Economie Circulaire est portée par l'ADEME. L'objectif de cette étude de préfiguration pilotée et commandée par l'ADEME est :

- d'encadrer la création de l'Observatoire Déchets et Economie Circulaire,
- de constituer la base de données de référence sur les déchets à suivre,
- de rédiger le premier rapport annuel sur les données 2020,
- de créer l'identité visuelle de l'Observatoire.

Le budget total de ce projet est de 40 000 euros. L'année 2023 a permis notamment :

- le transfert du pilotage de l'Observatoire au sein du Conseil Départemental / direction de la transition écologique et énergétique
- la réalisation de l'enquête ITOM[9] en lien avec l'ADEME national.

[9] Installations de Traitement des Ordures Ménagères

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

3) Autres projets en cours :

❖ Plans de Prévention et de Gestion des Eco-organismes
- le CD976 est destinataire de l'ensemble de ces documents et plans d'actions, pour avis et propositions d'actions.

❖ Participation aux autres documents et plans stratégiques du territoire
- Plan Propreté de la Ville de Mamoudzou.
- Participation à l'élaboration du PLPDMA[10] du SIDEVAM976 et de la CADEMA.
- Participation à la mise en place du cluster économie circulaire avec la CCIM[11]

[10] Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
[11] Chambre de Commerce et de l'industrie de Mayotte

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 976-229850003-20240330-DL3003240013-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAYOTTE
8 rue de l'hôpital – BP 101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00

www.cg976.fr

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE